

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2023/2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Le plan d’action s’organise de la manière suivante :

Fiches-actions

Axes prioritaires	Objectifs	Fiches-actions
Axe 0 : Gouvernance	Objectif 0 : Garantir la mise en œuvre de le CTG	Action 0 : Mettre en place une gouvernance de la CTG
		Action 0bis : Définir la coordination thématique
Axe 1 : Petite enfance	Objectif 1 : Favoriser l’articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats	Action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance
	Objectif 2 : Diversifier et renforcer l’offre d’accueil du jeune enfant	Action 2 : Développer l’offre d’accueil du jeune enfant sur le territoire
		Action 3 : Favoriser la fidélisation et l’installation d’assistants maternels sur le territoire
		Action 4 : Développer l’accueil de stagiaires / apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance
Objectif 3 : Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d’accompagnement des familles	Action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d’accompagnement des familles	
Axe 2 : Enfance-Jeunesse	Objectif 4 : Favoriser l’articulation des interventions des acteurs de l’enfance-jeunesse et renforcer les partenariats	Action 6 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de l’enfance-jeunesse
	Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d’animateurs sur le territoire	Action 7 : Favoriser la formation de nouveaux animateurs et développer la formation d’animateurs en poste
		Action 8 : Travailler à la fidélisation des professionnels des ACM
	Objectif 6 : Améliorer l’accessibilité et la qualité des accueils collectifs de mineurs	Action 9 : Favoriser l’inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problématiques de santé au sein des accueils collectifs de mineurs
		Action 10 : Maintenir une qualité des accueils collectifs de mineurs
Objectif 7 : Favoriser l’épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants et de jeunes du territoire	Action 11 : Développer l’accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents, et associer les parents dans la démarche	

		Action 12 : Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et au sport sur les temps extrascolaires en lien avec les partenaires du territoire
		Action 13 : Identifier les besoins des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire
Axe 3 : Isolement des publics	Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants	Action 14 : Développer la communication autour de l'offre et des actions mises en place
	Objectif 9 : Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire	Action 15 : Favoriser l'accessibilité géographique des activités
	Objectif 10 : Accompagner les habitants dans leur accès aux droits et favoriser leur inclusion numérique	Action 16 : Développer des projets favorisant les rencontres intergénérationnelles
		Action 17 : Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes
		Action 18 : Maintenir et développer l'accompagnement au numérique et à la réalisation des démarches administratives de la population

Fiches-actions

AXE 0 : Gouvernance

Objectif 0 : Assurer le bon déroulé et la pérennité de la CTG

Fiche action 0 : Mettre en place une gouvernance de la CTG

Objectifs poursuivis :

- Impulser et mettre en œuvre les politiques Petite enfance, Enfance jeunesse, parentalités et lutte contre l'isolement des publics : conseil des élus, traduction de la politique en plans d'actions, évaluation des engagements contractuels, suivi et évaluation des dispositifs
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles (diagnostic socio-économique, évaluation des demandes et attentes des familles)
- Animer en réseau les acteurs (identification et mobilisation des partenaires, développement de projets transversaux)

Modalités de mise en œuvre :

- Produire des éléments de contexte objectivés et actualisés pour aider à la décision des élus
- Mettre en place des outils permettant de réaliser les objectifs prioritaires de la CTG
- Développer les partenariats et les réseaux professionnels autour de la contractualisation
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Périmètre :

Publics visés : acteurs des champs thématiques de la CTG

Périmètre géographique : Communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Temps de travail alloué pour les missions de chargée de coopération
- Maîtrise budgétaire

Pilote

- Chargés de coopération

Partenaires associés :

- CC (Président, VP, DGS, Directeur à l'Enfance, à la Parentalité et à la Cohésion sociale, coordinateurs thématiques)
- Caf (chargées de conseil et développement en action sociale)

Moyens mobilisés

- Temps agents (Communauté de communes)
- Temps des partenaires

Calendrier

- Dès la signature de la CTG, sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

- Qualité et pérennité des partenariats

AXE 0 :
Gouvernance

Objectif 0 : Assurer la coordination thématique sur le territoire

Fiche action 0bis : Définir la coordination thématique

Objectifs poursuivis :

- Permettre le bon fonctionnement des services (organisation, réglementation)
- Apporter un support technique aux élus du territoire
- Être force de proposition auprès des élus pour adapter l'offre
- Développer et animer sur le long-terme des réseaux

Modalités de mise en œuvre :

- Organiser l'offre existante sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de l'isolement des publics
- Accompagner les élus pour l'aide à décision sur les thématiques retenues
- Définir un pilotage des projets en lien avec chaque thématique : diagnostic, mise en œuvre, évaluation, organisation de comités de pilotage réguliers...

Organiser une veille réglementaire et des dispositifs institutionnels

Périmètre :

Publics visés : acteurs des champs thématiques de la CTG
Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Maintenir les chargés de coopération dans des missions de pilotage, d'ingénierie, d'accompagnement des élus
- Définir des orientations politiques claires sur les projets validés
- Disposer des moyens humains et financiers

Pilote

- Chargés de coopération

Partenaires associés :

- CC (élus CC et locaux, services supports, responsables de structures...)
- Caf, MSA
- PMI
- Le Pays Beaunois
- CD21

Moyens mobilisés

- Temps agents et élus
- Temps des partenaires

Calendrier

- Dès la signature de la CTG, sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

- Adaptation entre l'offre et les besoins des publics
- Qualité et pérennité des partenariats développés
- Projets coconstruits avec les acteurs sur le territ

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 1 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats

Fiche action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance

Objectifs poursuivis :

- Suivre la mise en œuvre des actions de la CTG et réajuster si nécessaire
- Favoriser le partage d'information et de connaissances entre acteurs
- Communiquer et valoriser les projets mis en place
- Echanger sur les projets d'accueil spécifiques aux enfants en situation de handicap (articulation accueil individuel et accueil collectif)
- Développer des projets communs
- Favoriser les liens entre les périodes de la petite enfance et de la jeunesse
- Permettre la mise en œuvre des objectifs du PEDT (projet éducatif territorial)

Modalités de mise en œuvre :

- Créer une instance de coordination formalisée et pilotée (par les coordinateurs CTG) de manière pérenne pour les acteurs de la petite enfance et y associer les acteurs du champ de la parentalité.
 - L'ordre du jour pourrait se composer de deux grands axes : un premier sur les actualités des partenaires et un second sur l'accompagnement de projet, notamment défini dans la CTG ou porté par les acteurs.
 - L'instance permettra également d'informer et de questionner les élus pour orienter les débats.
- Organiser des temps plus informels entre professionnels : « cafés des professionnels » : se retrouver sur les équipements et lieux d'accueil, organiser une visite des structures entre professionnels etc.
- Organiser des temps d'échange entre les acteurs de la petite enfance et de l'enfance jeunesse
- Communiquer les dates de rentrée scolaires aux EAJE (par la coordinatrice Petite enfance ou le RPE par exemple) afin d'être en capacité d'accompagner les familles
- Réfléchir à la mise en place d'un outil collaboratif (plateforme collaborative) pour échanger, avoir à disposition les documents clés, des contacts, des informations sur l'actualité etc.

Périmètre :

Publics visés : Professionnels de la petite enfance et acteurs en lien avec la parentalité

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Un besoin de concevoir une instance opérationnelle, permettant d'aboutir à des réalisations concrètes
- Se réunir à une fréquence minimale
- Nécessité que quelqu'un pilote et anime efficacement cette coordination
- Anticiper au maximum ces temps communs / sanctuariser ces temps de réunion en amont

Pilote

- Communauté de communes (coordinateur(s) CTG)

Partenaires associés :

- PMI
- CAF et MSA
- EAJE et RPE
- Particulier emploi
- Education nationale

Moyens mobilisés

- Temps agents de coordination (Communauté de communes)
- Temps des partenaires

Calendrier

- Mise en place depuis 1^{er} trimestre 2023, articulation à pérenniser et à réadapter si besoin.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions de l'instance de coordination
- Nombre de partenaires engagés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels concernant la coordination des acteurs de la petite enfance

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire

Objectifs poursuivis

- Maintenir l'offre existante, en termes quantitatif et qualitatif
- Améliorer le maillage du territoire en termes d'accueil du jeune enfant
- Répondre aux besoins d'accueil des parents situés sur les Hautes-Côtes de Gevrey et de Nuits notamment et anticiper les évolutions démographiques
- Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant
- Favoriser l'attractivité du territoire
- Favoriser le maintien des écoles sur le territoire

Modalités de mise en œuvre

- Créer 12 places supplémentaire en PSU à Gevrey-Chambertin dans le cadre du projet de fusion extension de la microcrèche « Les Lucioles » avec la petite Crèche « La Fée Clochette »,
- Transformer 10 places PAJE de la microcrèche « Les Loupiots » de Saulon-la-Rue en places PSU dans le cadre du changement de délégataire.
- Poursuivre l'étude relative aux besoins des familles sur le territoire des Haute-Côtes de Gevrey et de Nuits et réaliser des projections pour préciser le besoin
- Identifier les différentes solutions d'accueil « souples » envisageables et déterminer la solution la plus adaptée aux besoins du territoire :
 - Accueil collectif : micro-crèches clés en main ? Crèche itinérante ? etc.
 - Accueil individuel : mise en place de Maison d'assistants maternels (MAM) ?
 - Favoriser la garde à domicile sur le territoire ?
- Identifier des lieux qui pourraient accueillir un accueil collectif
- Se rapprocher des porteurs de projets potentiels pour échanger autour des possibilités de mise en place d'un accueil collectif.
- Creuser la possibilité de nouer un partenariat avec les collectivités alentours (possibilité d'accueillir des enfants du territoire de la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges sur les collectivités frontalières)
- Prospecter les entreprises du territoire pour identifier les besoins des salariés et apprécier la pertinence de l'ouverture d'une structure d'accueil collectif en partenariat avec la Communauté de communes.
- Solliciter les fonds MSA dans le cadre de « Grandir en milieu en rural »

Périmètre

Publics visés : Les parents et les jeunes enfants du territoire

Périmètre géographique : La Communauté de communes et notamment les Hautes-Côtes de Gevrey

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Aller sur des solutions « souples », des structures légères/modulaires, à la fois dans le bâtiment et dans le temps (structure(s) potentiellement présente(s) sur un temps donné (4/5 ans)).
- Nécessité de prendre en compte l'impossibilité de multiplier les compétences
- Nécessité de prendre en compte l'étendue du territoire des Hautes-Côtes de Gevrey
- Nécessité de prendre en compte les regroupements scolaires

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf et MSA
- PMI
- Communes
- Professionnels de la petite enfance
- Structures « supports » (tiers-lieux ? Écoles ? Etc.)
- Porteurs de projets (porteurs de micro-crèches privées...).

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents d'étude, de coordination etc. (Communauté de communes) ; professionnels de la petite enfance
- Moyens techniques : locaux, équipement
- Moyens financiers (financement d'une structure d'accueil / de professionnels)

Calendrier

- Diagnostic 2023, étude et projets 2024

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de places d'accueil du jeune enfant sur la CC et sur les Haute-Côtes de Gevrey
- Evolution du nombre de professionnels de la petite enfance (accueil individuel ou collectif) installés et en activité sur la CC, et sur les Haute-Côtes de Gevrey
- Nombre d'EAJE PAJE / PSU

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (niveau de difficulté pour trouver une place, satisfaction vis-à-vis de la qualité d'accueil, de l'accessibilité du mode d'accueil...)

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 3 : Favoriser la fidélisation et l'installation d'assistants maternels sur le territoire

Objectifs poursuivis :

- Répondre aux besoins d'accueil du jeune enfant des familles du territoire
- Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant
- Contenir le phénomène de baisse du nombre d'assistants maternels
- Améliorer la qualité d'accueil
- Renforcer l'attractivité du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Mener une étude auprès des assistants maternels afin d'identifier leurs besoins et savoir s'ils sont intéressés par un projet de création de MAM et sous quelles conditions
- Creuser la piste de création d'une crèche familiale / micro-crèche familiale sur le territoire.

Fidéliser les assistants maternels du territoire :

- Mettre en place un séminaire / une journée pédagogique à destination des assistants maternels en lien avec les deux RPE du territoire
- Mettre en place des temps de formation et d'analyse de la pratique pour les assistants maternels en lien avec les deux RPE du territoire
- Solliciter IPERIA pour valoriser le métier sur le territoire
- Valoriser l'aide à domicile et la possibilité pour les assistants maternels de compléter leur temps de travail en tant que garde à domicile
- Développer et pérenniser le partenariat entre les assistants maternels et les EAJE : actions éducatives communes, temps d'échanges etc.

Favoriser le recrutement de nouveaux assistants maternels :

- Développer la communication autour du métier d'assistant maternel et favoriser le partage de témoignages de professionnels : témoignages physiques, vidéos etc.
- Renforcer la promotion du métier d'assistant maternel dans les établissements scolaires : faire intervenir des assistants maternels actives pour témoigner
- Mettre en place un / des forum(s) de l'emploi sur le métier d'assistant maternel qui réunirait différents acteurs : des professionnels, la PMI, la Caf, les organismes de formation etc.) en lien avec Pôle emploi / les Missions
- Informer le personnel France services autour du métier d'assistant maternel pour qu'ils puissent être en capacité de réorienter les usagers qui se présentent à eux.
- Faciliter la mise à disposition de locaux pour les assistants maternels souhaitant ouvrir une MAM (se saisir de l'AAP en cours)

Périmètre :

Publics visés : Assistants maternels et futurs assistants maternels

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de travailler en lien étroit avec le Département, le RPE et les employeurs
- Accompagner les assistants maternels dans leurs projets de MAM et anticiper au maximum le projet
- Nécessité de cibler les demandeurs d'emploi dans le cadre de l'organisation d'un forum de l'emploi
- Caractère coûteux pour la collectivité d'une crèche familiale

Pilote

- Co-pilotage Communauté de communes - PMI

Partenaires associés :

- PMI
- Caf et MSA
- Particulier emploi et IPERIA
- Organismes de formations et établissements scolaires (MFR...)
- RPE et EAJE
- Acteurs de l'emploi : Pôle emploi, Missions Locales, CRIJ (Centre régional information jeunesse)
- Assistants maternels

Moyens :

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) de communication, promotion et information ; temps partenaires ; temps des assistants maternels
- Moyens techniques : supports de communication, locaux

Calendrier

- Etude à poursuivre à la signature de la CTG
- Actions ponctuelles à définir chaque année

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de nouveaux assistants maternels sur le territoire
- Evolution du nombre total d'assistants maternels sur le territoire

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des assistants maternels en poste

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 4 : Développer l'accueil de stagiaires et d'apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance

Objectifs poursuivis :

- Faciliter le recrutement de jeunes professionnels
- Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant
- Valoriser les compétences des professionnels de la petite enfance
- Renforcer l'attractivité du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Nouer des partenariats avec des organismes de formation et des établissements scolaires (IRTESS, MFR etc.)
- Créer une charte d'accueil des stagiaires / apprentis et des professionnels de la petite enfance. *Réfléchir à la possibilité d'élargir un tel outil à l'enfance-jeunesse notamment et plus généralement aux structures en lien avec les familles.*
- Dégager du temps d'accompagnement des stagiaires par les professionnels
- Former les professionnels à la fonction de tutorat
 - Faciliter la disponibilité des professionnels sur les temps de formation au tutorat dispensés par les centres de formations
 - Proposer et communiquer autour des formations au tutorat
- Echanger entre professionnels de la petite enfance, dans le cadre de l'instance de coordination par exemple, autour des retours d'expérience d'accueil des stagiaires
- Echanger avec la PMI autour de la possibilité de faire un stage chez un assistant maternel en Côte d'Or. Le cas échéant, promouvoir la réalisation de stages chez les assistants maternels.

Périmètre :

Publics visés : stagiaires et apprentis de la petite enfance

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Vérifier avec la PMI la possibilité et les conditions d'accueil de stagiaires par les assistants maternels
- Se mettre en lien avec la FEPEM concernant l'accueil de stagiaires et d'apprentis
- Dédier du temps d'encadrement des stagiaires et apprentis

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Organismes de formation et établissements scolaires (MFR d'Agencourt, CFA, IRFSS Quetigny, IRTESS etc.)
- PMI

- Caf et MSA

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes) ; temps d'encadrement des professionnels
- Moyens financiers : rémunération des stagiaires et des apprentis

Calendrier

- Charte à poursuivre après la signature de la CTG
- Déjà mis en place, à pérenniser et réadapter au besoin

Indicateurs de suivi :

- Création de la charte d'accueil des stagiaires / apprentis et des professionnels de la petite enfance
- Nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis
- Nombre de stagiaires et d'apprentis fidélisés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis des formations proposées
- Perception des professionnels vis-à-vis de la qualité d'accueil des stagiaires / apprentis / nouvelles recrues

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 3 : Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles

Fiche action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles

Objectifs poursuivis :

- Valoriser les parents dans leur fonction parentale
- Orienter les parents vers les bons acteurs en fonction de leurs besoins
- Soutenir la fonction parentale et rendre les parents acteurs de leur parentalité
- Rompre l'isolement

Modalités de mise en œuvre :

- Relayer les résultats de l'enquête avec les EAJE réalisée par les étudiantes de l'IRTESS à destination des parents de la Communauté de communes
- S'appuyer sur cette enquête pour continuer d'objectiver les besoins en termes de soutien à la parentalité (les thématiques, la fréquence...). Par ailleurs, s'appuyer sur les éléments identifiés dans l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic de la CTG.
- Mettre en place et multiplier les initiatives de cafés des parents
 - *Projet en cours : Mise en place par la MJC d'un café des parents avec un professionnel, pour que les parents puissent poser leurs questions autour du jeune enfant*
- Mobiliser des intervenants « ressource » du territoire et hors communauté de communes
- S'emparer des ressources hors territoire pour les faire intervenir sur le territoire de la communauté de communes (intervenants extérieurs etc.)
- Favoriser la mise en place d'un LAEP sur le territoire
 - Promouvoir les LAEP sur le territoire (s'appuyer sur le travail mené par la Caf)
 - Identifier un porteur (associations, collectifs d'habitants...)
 - Accompagner le porteur dans la mise en place du LAEP (le cas échéant)
 - Communiquer autour de la création d'un LAEP (le cas échéant)
- Recréer du lien entre les structures d'accueil du jeune enfant et les parents :
 - Communiquer régulièrement avec les parents, organiser des temps de jeux parents-enfants, des temps festifs : organiser des réunions d'informations, des visites des accueils
 - Associer davantage les parents à l'élaboration du projet pédagogique : creuser la possibilité de mettre en place des conseils des parents dans les structures d'accueil ; intégrer des parents sur des temps de réunions ; identifier des parents relais pour faire remonter les besoins (comme des parents d'élèves).

Réflexion à mener établissement par établissement.

- Mise en place d'animations pour les enfants autour du jeu en s'appuyant sur le stock de jeux en possession de la communauté de communes
 - Creuser la possibilité de s'appuyer sur un prestataire extérieur ou le fait de lancer un AAP sur une gestion associative / d'un groupe d'habitants du stock de jeu

Périmètre :

Publics visés : Parents et familles de la communauté de communes

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de recruter un agent autour des questions de parentalité : besoin d'un profil transversal pour traiter ces questions (difficultés de recrutement)
- Faire de cette action une action transversale à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse
- Concernant le stock de jeu : le lieu de stockage actuel (Ar en Ciel) est voué à disparaître ; manque de professionnels pour utiliser le stock pour réaliser des activités ; temps logistique de gestion du stock de jeux à prendre en compte.

Pilote

- Communautés de communes

Partenaires associés

- RPE et EAJE, référent parentalité,
- Caf et MSA
- PMI
- Associations : AM3D, le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI), MJC, l'UDAF...
- Education nationale
- IRTESS
- Le Pays Beaunois

Moyens mobilisés

- Moyens humains : un agent dédié aux questions de parentalité (Communauté de communes) ; temps partenaires
- Moyens financiers : rémunération de l'agent sur les questions de parentalité ; éventuelle mise en place d'un LAEP

Calendrier

- Poursuivre le recrutement d'un référent CLAS / parentalité au moment de la signature de la CTG.
- Mise en place d'actions en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles réalisées
- Nombre d'espaces ou de structures de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles créés
- Nombre de parents et de familles ayant participé à une activité de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis de l'offre de soutien à la parentalité proposée sur le territoire
- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 4 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de l'enfance-jeunesse et renforcer les partenariats

Fiche action 6 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de l'enfance-jeunesse

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs enfance-jeunesse du territoire
- Mieux repérer les ressources, l'offre et les activités en lien avec l'enfance jeunesse sur le territoire
- Valoriser les initiatives locales des différents partenaires
- Améliorer l'articulation de l'offre des accueils péri et extrascolaires
- Développer des projets communs aux différentes structures enfance-jeunesse du territoire
- Faciliter l'identification des problématiques et des difficultés sur le territoire
- Développer des actions passerelles entre les différents temps d'accueil des enfants
- Permettre la mise en œuvre des objectifs du PEDT (projet éducatif territorial)

Modalités de mise en œuvre :

- Créer une instance de coordination formalisée et pilotée de manière pérenne pour les acteurs de l'enfance-jeunesse et y associer les acteurs du champ de la parentalité
 - Organiser des rencontres en grand groupe à minima deux à trois fois par année
 - Organiser des groupes de travail sur des thématiques particulières ou par sous-territoire (éventuellement à l'échelle des regroupements de communes) avec les personnes volontaires
 - Sur certains temps, associer des représentants de parents d'élèves
- Communiquer systématiquement à tous les membres de l'instance les éléments de compte-rendu des réunions.
- Animer cette coordination au-delà des temps de réunions : transmission d'informations sur des évolutions, l'actualité, des événements, des bonnes pratiques etc.
- Réfléchir à la mise en place d'un outil collaboratif (plateforme collaborative) pour échanger, avoir à dispositions les documents clés, des contacts, des informations sur l'actualité etc.
- Formaliser un document (annuaire, livret, cartographie...) recensant les acteurs du territoire dans le champ de l'enfance-jeunesse

Périmètre :

Publics visés : Professionnels de l'enfance-jeunesse et de la parentalité

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Délitement du groupe de représentants de parents d'élèves sur le territoire
- Disponibilité et engagement des parties prenantes
- Nécessité de penser un rythme de réunion raisonné
- En cas de mise en place d'une plateforme collaborative, nécessité que quelqu'un en ait la responsabilité et l'alimente régulièrement.

Pilote

- Communautés de communes

Partenaires associés

- Professionnels intervenant dans le champ de l'enfance-jeunesse et de la parentalité (ACM, Maisons des adolescents...)
- Education Nationale / SDJES
- ESCO / Conseil départemental
- Caf et MSA
- Mission Locale
- Associations sportives, culturelles, de loisirs ; école de musique ; médiathèques

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents dédié au pilotage et à l'animation de cette coordination (coordonnateur CTG) ; temps partenaires.

Calendrier

- Mise en place depuis 1^{er} trimestre 2023, articulation à pérenniser et à réadapter si besoin.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenaires engagés
- Nombre de projets communs développés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels concernant la coordination des acteurs de l'enfance-jeunesse

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 7 : Favoriser la formation de nouveaux animateurs et développer la formation d'animateurs en poste

Objectifs poursuivis :

- Renforcer et stabiliser les équipes d'animateurs du territoire
- Améliorer les conditions de travail des animateurs actuellement en poste
- Améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants
- Respecter les taux d'encadrement réglementaires

Modalités de mise en œuvre :

- Négocier avec des organismes de formation (proposant les formations suivantes notamment : BAFA, CPJEPS, BPJEPS, Bac animation, CAP petite enfance) afin de faciliter le recrutement d'apprentis et de stagiaires, qu'il s'agira d'intégrer dans les équipes en tant que professionnels par la suite.
- Rémunérer les stagiaires et apprentis dans le cadre de leur formation BAFA et communiquer autour du fait que la Communauté de communes rémunère afin d'informer les potentiels stagiaires et apprentis.
- Contacter les CCAS et les Missions Locales (et autres acteurs éventuels) afin de creuser les possibilités de prise en charge ou d'aide au financement du permis de conduire pour lever les freins de mobilité des jeunes sur le territoire. Le cas échéant, mettre en lien les candidats animateurs avec les structures qui proposent de l'aide au permis.
- Identifier et recenser les besoins et demandes de formation des professionnels, lors des temps de coordination des acteurs enfance-jeunesse par exemple
- Augmenter le budget alloué aux temps de formation des animateurs
- Former des personnes qui n'ont pas de formation dans l'animation (professionnels / titulaires d'un diplôme dans la petite enfance par exemple)
- Solliciter la Caf pour le financement de BAFA/BAFD
- Solliciter les potentiels financeurs de BAFA pour les jeunes (CCAS, Communes, Région BFC) et communiquer sur les dispositifs existants
- Proposer des formations type CNFPT pour permettre à un animateur de développer et/ou d'acquérir des compétences (possibilité de faire une commande spéciale au CNFPT si un besoin particulier émerge)
- Proposer des temps de formation / sensibilisation par des animateurs et des membres de la direction (former à des techniques d'animation etc.) afin de capitaliser sur leurs expériences et compétences
- Faire intervenir des intervenants extérieurs, hors ACM également, pour proposer des temps de formation aux animateurs et s'appuyer sur les ressources à disposition (pôle d'appui et de ressources inclusion etc.)
- Banaliser des journées pédagogiques longtemps en amont afin de proposer des temps de formation aux professionnels : intervention d'intervenants extérieurs, temps de réflexion autour du projet pédagogique etc.

Périmètre :

Publics visés : les professionnels de l'animation et potentiels professionnels de l'animation

Périmètre géographique : la Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Beaucoup d'animateurs non-véhiculés
- Un manque de professionnels qui complexifie la formation des professionnels en poste : nécessité de dégager du temps de formation
- Nécessité de travailler simultanément au recrutement de nouveaux animateurs et à la fidélisation des professionnels en poste
- Varier et adapter le type de formation proposées (selon les besoins...)

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- SDJES
- Caf et MSA
- Accueils collectifs de mineurs
- Les organismes de formations et les établissements scolaires (lycées...)
- Le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI), la Pays Beaunois et autres intervenants éventuels
- CCAS
- Missions Locales

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps de coordination et d'organisation des directions d'ACM ; temps de formation des professionnels ACM ; temps dédiés à l'encadrement des stagiaires
- Moyens financiers : budget alloué à la formation ; rémunération des stagiaires et des nouveaux professionnels

Calendrier

- 1ères réflexions pour septembre 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées au métier de l'animation
- Nombre de formations réalisées par les animateurs en poste
- Nombre de recrutement issus des dispositifs d'accueil de stagiaires

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des animateurs formés
- Niveau de satisfaction des personnes formées au métier de l'animation

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 8 : Travailler à la fidélisation des professionnels des accueils collectifs de mineurs (ACM)

Objectifs poursuivis :

- Stabiliser les équipes d'animateurs du territoire
- Améliorer les conditions de travail des animateurs actuellement en poste
- Améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants

Modalités de mise en œuvre :

- Développer la formation d'animateurs en poste (formation continue ; cf. fiche-action 7)
- Travailler l'accueil des stagiaires / apprentis et des nouveaux professionnels et dédier du temps à cet accueil en le prenant en compte dans les calendriers de travail des animateurs en poste
- Accueillir les professionnels en amont de la rentrée scolaire pour qu'ils aient le temps de s'immerger et éviter des situations de mise en échec.
- Sanctuariser des temps pour que les professionnels puissent échanger entre eux : autour de leurs pratiques, des problématiques rencontrées etc.
- Réfléchir au regroupement des accueils collectifs de mineurs (pour limiter les déplacements, proposer davantage d'heures...).
- Valoriser les compétences et les connaissances des animateurs en leur permettant de les partager dans le cadre de formations / sensibilisations
- Organiser des temps de travail pour travailler de manière collective le projet pédagogique de la structure et augmenter le nombre de réunions avec animateurs / direction
- Participer au réseau départemental enfance-jeunesse : participation des coordonnateurs et des animateurs également.
- Travailler sur le volume horaire des professionnels et sur les plages des horaires de travail
- Développer les avantages des animateurs, et prendre en compte les contraintes spécifiques du métier
- Réfléchir à l'augmentation des rémunérations des professionnels de l'animation.
- Améliorer les conditions d'engagement (titularisation, durée des contrats).

Périmètre :

Publics visés : Professionnels des accueils collectifs de mineurs (animateurs notamment)

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de recruter des animateurs pour pouvoir envoyer les animateurs en poste en formation

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf
- SDJES
- Accueils collectifs de mineurs
- Les organismes de formations et les établissements scolaires (lycées...)

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps de coordination au sein des ACM ; temps des professionnels et de la direction pour organiser des temps de réunions / des temps de travail / participer au réseau
- Moyens financiers : Développement des avantages des animateurs, augmentation des rémunérations.

Calendrier

- 1ères réflexions pour septembre 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre de professionnels du territoire ayant participé au réseau départemental enfance-jeunesse
- Nombre de séances d'analyse de la pratique professionnelle proposées

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'animateurs ayant quitté les ACM du territoire
- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis de leurs conditions de travail

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 6 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 9 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problématiques de santé au sein des accueils collectifs de mineurs

Objectifs poursuivis :

- Améliorer la qualité d'accueil au sein des accueils collectifs de mineurs
- Améliorer l'accessibilité des accueils collectifs de mineurs
- Améliorer les conditions de travail des animateurs

Modalités de mise en œuvre :

- Réaliser un recensement des besoins de formations / sensibilisations des professionnels des accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Former les professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap
- S'appuyer sur les acteurs existants pour former / sensibiliser les équipes (solliciter le pôle d'appui et de ressources inclusion etc.)
- Développer les liens ACM / Education nationale et permettre la participation des ACM aux réunions éducatives avec le directeur d'établissement et les enseignants à la rentrée à minima afin de faciliter l'échange d'information autour de la situation des enfants en situation de handicap ou ayant des problématiques de santé
- Développer les liens entre les ACM et les professionnels de santé / du social (ergothérapeute, CAMPS, éducateur spécialisé...) qui interviennent auprès d'un enfant accueilli.
- Réfléchir à la pertinence d'identifier une personne ressource sur la thématique du handicap sur la communauté de communes

Périmètre :

Publics visés : animateurs ; enfants en situation de handicap / ayant des problématiques de santé ; parents d'enfants en situation de handicap.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale
- Accord parental nécessaire pour se mettre en lien avec les professionnels (de santé, social) intervenant autour d'un enfant en situation de handicap

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Education Nationale
- SDJES
- Professionnels de santé / du social intervenants auprès des enfants en situation de handicap / ayant des problématiques de santé (ergothérapeute, CAMPS, éducateur spécialisé...)
- Le Pays Beaunois

- Le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI)

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes) ; temps de formation des professionnels ; temps des partenaires mobilisés
- Moyens financiers : budget de formation

Calendrier

- Travail à mettre en place en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animateurs formés aux questions d'accueil des enfants en situation de handicap
- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs des professionnels sur les accompagnements et formations déployés
- Qualité de la collaboration entre les ACM et les professionnels de santé / du social qui interviennent auprès d'un enfant accueilli
- Qualité de la collaboration entre les ACM et l'éducation nationale

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 6 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 10 : Maintenir une qualité des accueils collectifs de mineurs

Objectifs poursuivis :

- Disposer d'équipes de professionnels complètes et stables sur le territoire
- Disposer de locaux d'accueil collectif de mineurs conformes et adaptés aux besoins des enfants et des équipes,
- Assurer un maillage du territoire adapté aux besoins et aux contraintes

Modalités de mise en œuvre :

- Cf fiche action « Travailler à la fidélisation des professionnels des ACM ».
- Poursuivre la rénovation des sites d'accueils collectifs de mineurs sur lesquels les travaux ont été engagés. Cf Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes et budget annuel de travaux pour l'entretien des bâtiments.
- Envisager le regroupement des accueils collectifs de mineurs du Nord de la Communauté de Communes.
- Renforcer la qualité des projets éducatifs et pédagogiques des accueils collectifs de mineurs.

Périmètre :

Publics visés : professionnels en accueil collectif de mineurs ; enfants accueillis en ACM.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Temps long des projets de rénovation (plusieurs années parfois).
- Disposer de moyens de transport collectif adaptés au maillage des équipements (transports scolaires de la Région, offre de transporteur sur les lignes gérées en direct)

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- ACM
- Caf et MSA
- SDJES

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de gestion de projet (Communauté de communes)
- Moyens financiers : budget de rénovation des locaux

Calendrier

- A poursuivre sur la durée de la CTG
- Calendrier des chantiers de rénovation Cf. PPI de la Collectivité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites rénovés

Indicateurs d'évaluation :

- Retours des professionnels autour du niveau de mutualisation entre les ACM
- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de la qualité d'accueil

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 11 : Développer l'accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents, et associer les parents dans la démarche

Objectifs poursuivis :

- Favoriser la réussite éducative des enfants
- Accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants
- Répondre à la demande et aux besoins des enfants et adolescents en termes d'accompagnement à la scolarité

Modalités de mise en œuvre :

- Creuser la possibilité (avec le SDJES notamment) de proposer de l'aide au devoir sur du temps périscolaire, avec l'accord parental, afin de mieux respecter le rythme des enfants
- Maintenir le dispositif « Devoir fait » pour les collégiens et les activités pédagogiques complémentaires pour les enfants en école primaire

Remettre en place le dispositif CLAS pour les élèves et les collégiens :

- Recruter une personne qui aura comme mission de développer et de mettre en œuvre le dispositif CLAS : développer le dispositif sur Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges mais également sur d'autres communes du territoire.
- Identifier d'autres professionnels à mobiliser sur le CLAS : proposer aux animateurs péri-extrascolaire de compléter leur temps de travail avec le CLAS
- Se renseigner sur les associations qui pourraient éventuellement participer au dispositif
- Identifier et mobiliser des bénévoles pour participer au CLAS et favoriser l'accessibilité du dispositif. Se mettre en lien avec des acteurs de terrain en lien avec les publics (CCAS notamment, associations) pour faciliter le repérage de volontaires.
- Lancer une réflexion autour des lieux et des horaires de mise en œuvre du CLAS ; le cas échéant, identifier des lieux hors école pour mettre en place le CLAS
- Proposer des solutions de mobilité pour accéder aux lieux de CLAS
- Equiper les espaces dédiés au CLAS d'ordinateurs
- Mettre en place des actions parentalité dans le cadre du CLAS : proposer des ateliers pour les parents et les familles (sur des thématiques diverses : écrans, alimentation...) ; organiser des actions REAAP sur le CLAS etc.
- Développer des ateliers numériques en s'appuyant sur l'agent France services et la conseillère numérique (mise à disposition d'outils / formations) à destination des enfants (programmation informatique ludique) et / ou des parents (accompagner les parents dans la prise en main des outils comme Eclat)
- Proposer des activités autour de la confiance en soi

Périmètre :

Publics visés : écoliers, collégiens et parents de la Communauté de communes.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Coupler des actions de prévention et de soutien à la parentalité avec le CLAS
- Difficulté pour capter les parents (post-covid notamment)
- Associer les enseignants et les parents

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Education nationale
- Caf et MSA
- France services
- Bénévoles
- Accueils collectifs de mineurs
- Intervenants : activités auprès des jeunes ou auprès des parents
- Maison des adolescents
- Le Pays Beaunois

Moyens mobilisés

- Moyens humains : référent CLAS et le cas échéant, d'autres salariés (animateurs...) ; temps agents pour le recrutement (Communauté de communes)
- Moyens techniques : locaux ; équipements : matériel pédagogique et équipement numérique (ordinateurs...)
- Moyens financiers : rémunération d'un poste de référent CLAS et parentalité ; rémunération de salariés intervenants

Calendrier

- Dès la signature de la CTG pour le recrutement d'un référent CLAS. Rentrée scolaire 2023. Action prioritaire.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions CLAS déployées
- Nombre d'enfants (écoliers et collégiens) ayant bénéficié du dispositif CLAS

Indicateurs d'évaluation :

- Taux d'abandon scolaire
- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'accompagnement offert autour de la scolarité de leur enfant sur la CC

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 12 : Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et au sport sur les temps extrascolaires en lien avec les partenaires du territoire

Objectifs poursuivis :

- Diversifier et enrichir l'offre d'activités sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) et le CLAS
- Améliorer la qualité d'accueil
- Développer les champs d'intérêts des enfants et jeunes, leur permettre de s'approprier leur territoire, valoriser le tissu associatif et l'action des services
- Développer les compétences des animateurs

Modalités de mise en œuvre :

- Organiser une réunion d'identification des besoins et des possibilités / opportunités.
- Proposer des actions transversales ludiques, récréatives, culturelles, sportives ou de découverte de manière ponctuelle ou cyclique au sein des accueils collectifs de mineurs
- Identifier des lieux adaptés pour la réalisation de ces activités dans l'optique de faire sortir les enfants des sites d'accueil habituels
- Faire intervenir des prestataires et des partenaires pour proposer des activités
- Proposer des transferts ou un partage de compétences et connaissances.
- Envisager des possibilités de mutualisation avec les collectivités voisines

Périmètre :

Publics visés : Enfants de 3 à 17 ans accueillis dans le cadre des ACM, accueils jeunesse, du CLAS

Périmètre géographique : Territoire de la Communauté de Communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Rester sur des activités ludiques, récréatives ou de découverte, adaptés aux différents temps des ACM : pas de sports en compétitions, de formation lourde
- Interventions ponctuelles ou cycliques, mais devant s'inscrire en cohérence dans les projets pédagogiques des services accueillants, ou dans le PEDT (projet éducatif territorial)
- Respecter les spécificités des partenaires
- S'assurer des qualifications, compétences des intervenants
- Difficulté de garder de la souplesse quand il s'agit d'une intervention d'un prestataire extérieur (en cas de faible taux de participation...)

Pilote

- Communauté de Communes

Partenaires associés

- Services de la Communauté de Communes (Culture, Sports, Biodiversité, Numérique),
- Associations du territoire et hors territoires, MJC, Clubs sportifs, Musées

- Communes
- Collectivités voisines pour des mutualisations

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps de coordination, des responsables des ACM, des services partenaires, des associations, intervenants extérieurs spécifiques,
- Moyens financiers : Crédit budgétaires pour les activités, subventions, intervenants, transports nécessaires
- Moyens techniques : Conventions avec les associations partenaires

Calendrier

- Mise en place pour les vacances d'été 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions transversales, culturelles, sportives ou d'éducation à l'environnement inscrites aux projets pédagogiques et aux programmes
- Nombre d'enfants bénéficiaires

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs des usagers sur la qualité des accueils
- Evolution des effectifs sur les accueils

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 13 : Identifier les besoins des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire

Objectifs poursuivis :

- Disposer d'une connaissance plus fine des attentes et des besoins des jeunes sur le territoire (tout sujet confondu : loisirs, sport, santé, mobilité, insertion sociale et professionnelle...)
- Identifier l'offre à destination des jeunes sur le territoire et les manques
- Être en capacité de proposer, le cas échéant, une offre de services à destination des jeunes

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier les acteurs à associer
- S'appuyer sur le rapport de diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de la CTG
- Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs identifiés afin de :
 - Partager leur expérience respective, échanger sur les besoins perçus des jeunes, les manques etc.
 - Identifier les ressources sur le territoire à destination des jeunes
 - Réfléchir à une manière de collecter les attentes et les besoins des jeunes
- S'appuyer sur les maires des différentes communes dans ce travail d'identification des besoins des jeunes
- Le cas échéant, expérimenter des actions à destination des jeunes

Périmètre :

Publics visés : Jeunes de 12 à 25 ans

Périmètre géographique : Territoire de la Communauté de Communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Associer étroitement les maires à la démarche

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- CAF et MSA
- Département : service jeunesse, ESCO...
- SDJES
- Education nationale
- Missions Locales
- Etablissements scolaires / de formation (collèges, lycées, MFR...)
- Maison des adolescents

- Pays Beaunois

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes), temps partenaires
- Moyens financiers : pour la réalisation d'actions spécifiques, le cas échéant

Calendrier

- Dans un premier temps, développer d'abord les actions à destination de l'enfance (actions prioritaires). Mener l'étude autour des besoins jeunes dans un second temps, fin 2024

Indicateurs de suivi :

- Mise en place d'un groupe de travail autour des besoins des jeunes de 12 à 25

Indicateur d'évaluation :

- Retours qualitatifs des jeunes autour de leurs besoins et de leur perception de l'offre disponible sur la CC

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 14 : Développer la communication autour de l'offre et des actions mises en place

Objectifs poursuivis :

- Rendre plus visible et lisible l'offre sur le territoire
- Valoriser l'offre et les actions existantes
- Favoriser la participation des habitants aux activités / initiatives proposées sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- En lien avec le service communication de la Communauté de communes, diversifier les canaux de communication pour toucher un maximum de personnes : presse communale, réseaux sociaux, affichage (panneaux d'information à la déchetterie par exemple)
- Faire des liens entre les différents canaux de communication de la communauté de communes
- Aller à la rencontre des habitants dans des lieux de passage (grandes surfaces, marchés...) pour communiquer sur l'offre
- Creuser la pertinence et la possibilité de mettre en place une application du type PanneauPocket pour la communauté de communes.
- Identifier des relais de terrain pour communiquer : des tiers-lieux, des associations etc.
- Développer et renforcer la communication autour de la newsletter « Sortir » de la communauté de communes auprès des acteurs du territoire (associations...) afin de les inciter à communiquer leurs événements via ce canal
- Développer et renforcer la visibilité de la newsletter « Sortir » auprès des usagers pour que cette newsletter soit davantage identifiée et consultée.

Périmètre :

Publics visés : tout public.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Difficultés pour s'assurer de l'exactitude des informations communiquées
- Absence de maîtrise éditoriale quand la communauté de communes communique au sein de la presse communale et locale
- Une seule personne à la communication sur la communauté de communes
- S'appuyer sur les communes dans la transmission d'informations (relais)
- Engagement des partenaires dans le relai d'informations

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Communes
- Associations du territoire
- Lieux de communication : grandes surfaces, marchés etc.

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes)
- Moyens techniques : supports de communication
- Moyens financiers : frais liés à la réalisation de supports de communication, d'événements d'information...

Calendrier

- Partir de l'existant, l'améliorer, le développer, le renforcer au fil des années et sujets

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations de communication autour de l'offre disponible
- Nombre de partenaires ayant communiqué sur leurs actions via Sortir

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre de participants aux actions
- Retour des porteurs sur la communication et son impact (via une enquête par exemple)
- Retour qualitatif des habitants autour de leur niveau de connaissance de l'offre disponible

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 15 : Favoriser l'accessibilité géographique des activités

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'accès à l'offre sur les zones les plus enclavées / les moins bien dotées en transport en commun
- Rapprocher les activités des usagers
- Favoriser le maillage infra-communauté de communes

Modalités de mise en œuvre :

- Favoriser l'émergence d'espaces de vie sociale (EVS)
 - Présentation par la Caf et / ou la Communauté de communes du label et de la démarche
 - Identifier d'éventuels porteurs de projet
- Favoriser la mise à disposition de locaux sur le territoire aux porteurs de projets et acteurs développant des activités / événements pour faciliter la couverture du territoire
 - Recenser les salles municipales disponibles sur le territoire et faire le lien avec les communes et les porteurs de projet
- Creuser la possibilité de mobiliser un service itinérant d'animation de la vie sociale.
- Développer l'itinérance des services et offres existants de la Communauté de Communes
- Encourager les associations à développer des activités, actions ou de l'itinérance
- Promouvoir le transport partagé pour se déplacer dans le cadre d'une activité (promotion du co-voiturage) : favoriser la communication autour des possibilités de co-voiturage (par les porteurs d'actions), communiquer sur l'existence de plateformes de co-voiturage etc.

Périmètre :

Publics visés : porteurs de projets ; habitants.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Partenariat avec les communes
- L'espace de vie sociale nécessite un co-financement
- Disponibilité de local à mettre à disposition des porteurs de projets
- Fragilité du milieu associatif
- Adapter l'offre à la demande et aux moyens

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf et MSA
- Communes
- Porteurs de projets (associations, collectif d'habitants...)
- Prestataires extérieurs (le cas échéant)

- La Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) ; temps partenaires
- Moyens techniques : Locaux
- Moyens financiers : Financement éventuel d'un prestataire extérieur : co-financement lié à l'EVS

Calendrier

- Etude de besoins sur 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces de vie sociale mis en place
- Nombre d'actions décentralisées ou sur sites
- Evolution du nombre d'usagers ou de demandes à l'EFS, ou sur les services concernés

Indicateurs d'évaluation :

- Part de la population qui estime rencontrer des difficultés pour se déplacer
- Part de la population qui estime rencontrer des difficultés pour se rendre à des activités

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 9 : Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire

Fiche action 16 : Développer des projets favorisant les rencontres intergénérationnelles

Objectifs poursuivis :

- Favoriser les échanges et renforcer le lien social
- Rompre l'isolement des personnes, seniors notamment
- Permettre la transmission de connaissances et le partage d'expériences entre les générations

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place des activités intergénérationnelles avec le RPE (lecture de contes, ateliers cuisine, activités de jeux...)
- Prendre contact avec les animateurs sociaux des EHPADs du territoire :
 - Poursuivre et développer l'intervention de jeunes de l'école de musique dans les EHPADs du territoire : mettre en lien les jeunes et les EHPADs.
 - Mettre en place des actions avec les EHPADs (et / ou clubs du 3^e âge), notamment en mettant en place des partenariats avec les accueils collectifs de mineurs.
- Nouer des partenariats avec des structures/associations patrimoniales du territoire afin de proposer des actions autour du patrimoine, de la mémoire, de la connaissance du territoire, des problématiques de la nature etc. aux enfants et aux jeunes de la communauté de communes.
 - Identifier et prendre contact avec ces associations patrimoniales.
 - Faire le lien entre les associations patrimoniales et les acteurs de l'enfance-jeunesse (accueils collectifs de mineurs notamment)
- Organiser des séances de multisports réunissant des seniors et des enfants : s'appuyer sur les CCAS et la MJC.

Périmètre :

Publics visés : tout public, notamment les enfants / jeunes et les seniors.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Identifier et mobiliser des contacts pérennes au sein des EHPADs du territoire (animateurs sociaux)
- Proposer des activités intergénérationnelles sur tout le territoire
- Perte de vitesse du bénévolat
- Absence de forum des associations intercommunal
- Fragilité du milieu associatif

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Les associations du territoire (patrimoniales, club du 3^e âge...)
- Les structures culturelles : école de musique etc.
- Les acteurs enfance-jeunesse (ACM, la MJC...)

- Les structures du handicap
- Les EAJE, ACM et RPE
- EHPADs
- Les CCAS

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (communauté de communes) pour l'identification des acteurs et la mise en lien ; temps partenaires
- Moyens techniques : locaux

Calendrier

- Propositions d'actions en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'activités intergénérationnelles menées
- Nombre de participants aux activités intergénérationnelles menées

Indicateurs d'évaluation :

- Satisfaction des usagers vis-à-vis des activités intergénérationnelles proposées
- Part des personnes âgées se sentant isolées

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 9 : Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire

Fiche action 17 : Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

Objectifs poursuivis :

- Soutenir les initiatives des habitants dans leurs projets
- Favoriser le rapprochement des initiatives et le partage
- Mieux identifier les besoins des habitants / du territoire
- Favoriser l'émergence d'espaces de vie sociale
- Favoriser la création d'un réseau de bénévoles

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier des services supports (au sein des collectivités territoriales, des associations locales...) pour accompagner les projets d'habitants
- Redynamiser les relations entre le Communauté de communes et les foyers ruraux du territoire
- S'appuyer sur les mairies pour identifier les initiatives citoyennes
- Faire le lien entre les différentes initiatives citoyennes et associatives
- Accompagner les projets : sur le plan de l'ingénierie de projet etc.
- Développer la communication et l'information autour du label « d'espace de vie sociale » (EVS) auprès d'acteurs/ d'associations / de collectifs identifiés. Commencer par informer les acteurs du projet de création d'un tiers-lieu sur les Hautes-Côtes de Nuits.
- En lien avec les CCAS et les associations ; identifier et mobiliser des bénévoles prêts à s'engager sur des actions socio-éducatives.
- Creuser la possibilité de disposer d'un chargé de développement local sur la communauté de communes qui aurait en charge les questions d'animation de la vie sociale

Périmètre :

Publics visés : les habitants de la Communauté de communes et les éventuels porteurs de projets.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de prendre en compte l'étendue du territoire
- Bénévolat en perte de vitesse
- Fragilité du milieu associatif
- Besoin de souplesse dans l'accompagnement des initiatives citoyennes.

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf et MSA
- Structures associatives du territoire et porteurs de projets
- Association ressources hors du territoire

- SDAT (Solidarité Dignité Accompagnement Travail) à Dijon
- Bénévoles
- CCAS

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) ; temps partenaires : temps bénévoles / citoyens
- Moyens financiers : identification d'un chargé de développement local ayant en charge les questions d'animation de la vie sociale

Calendrier

- *A définir*

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets citoyens accompagnés

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs : les habitants se sentent accompagnés dans leurs initiatives
- Niveau de dynamisme du réseau de bénévoles

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 18 : Maintenir et développer l'accompagnement au numérique et à la réalisation des démarches administratives de la population

Objectifs poursuivis :

- Renforcer l'accompagnement des habitants sur tout le territoire en matière de numérique et d'accès aux droits
- Accroître la visibilité des structures / acteurs accompagnant les habitants sur le numérique et dans la réalisation de leurs démarches administratives

Modalités de mise en œuvre :

- Maintenir et développer les permanences d'accompagnement au numérique sur plusieurs communes du territoire
- Développer des permanences d'accompagnement à la réalisation des démarches administratives sur différentes communes du territoire
- Repérer des lieux bien identifiés des habitants pour organiser ces permanences
- Favoriser l'identification et la connaissance de l'offre des France services et de la conseillère numérique des secrétaires de mairie et des maires pour qu'ils aient la capacité de réorienter les usagers
- Développer la communication sur l'offre d'accompagnement au numérique et sur l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives directement auprès des usagers
- Formaliser un support de communication recensant l'offre à destination des usagers et le diffuser.

Périmètre :

Publics visés : public en difficulté avec le numérique et dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Couvrir tout le territoire de la Communauté de communes
- Disposer de moyens de communication dédié

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- France services et autres points d'accès aux droits
- Conseiller numérique communal
- Communes
- CCAS
- ESCO de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de communication (Communauté de communes) et temps d'accompagnement (conseillère numérique de la Communauté de communes) ; temps partenaires (France services)
- Moyens techniques et financiers : locaux pour réaliser les permanences et équipement informatique ; réseau Internet ; supports de communication : espace numérique itinérant

Calendrier

- Déjà en place, actions à renforcer, développer, adapter au fil des années de cette convention

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes accompagnées par la conseillère numérique
- Nombre de communes couvertes par l'accompagnement au numérique
- Nombre de personnes accompagnées par France services

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de connaissance de l'offre d'accompagnement par les habitants
- Niveau de satisfaction des usagers vis-à-vis de l'accompagnement reçu
- Retour qualitatif des usagers vis-à-vis de l'évolution de leurs usages en lien avec l'accompagnement
- Part de la population déclarant avoir récemment renoncé à un droit